



Comité d'Entreprise Européen du groupe Gaz de France

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : projet de fusion Gaz de France - Suez

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) de Gaz de France était réuni ce jour, mercredi 15 novembre 2006, en séance extraordinaire pour être consulté par la Direction sur les modalités et le contenu de la fusion Gaz de France - Suez, et ses conséquences sur l'emploi.

Compte tenu du caractère insuffisant des informations et de documents donnés par Gaz de France, notamment sur les incidences pour le personnel des filiales du Groupe installé dans différents pays européens, le CEE n'a pu donner en l'état son avis qui doit être recueilli obligatoirement avant que le Conseil d'Administration de Gaz de France ne puisse arrêter le projet de traité de fusion et les différents documents annexes.

Il a décidé d'une expertise dont le rapport devra lui être remis dans les meilleurs délais. L'expertise portera en particulier sur les conséquences - de la fusion projetée -, sur les emplois des activités de service en Belgique, Angleterre, France, Italie, Hongrie, Roumanie, Pays-Bas, Allemagne.

Ce sont les raisons pour lesquelles le Comité d'Entreprise Européen, à l'unanimité, a engagé une procédure en référé contre Gaz de France qui sera plaidée le Jeudi 16 novembre à 15 heures 30 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris pour obtenir la poursuite de la consultation d'organisme et le report de la date de réunion du Conseil d'Administration de Gaz de France fixée à ce jour au 22 novembre prochain.

Paris le 15 novembre 2006 – 19h34